

Objet : Halle Olympique - Tarifs spécifiques

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la délibération n° 31 du 29 juin 2023 fixant les tarifs de la Halle Olympique à compter du 1^{er} septembre 2023,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs spécifiques pour les manifestations organisées dernièrement à la Halle Olympique,

Décide

Article 1 : Les tarifs complémentaires pour des manifestations organisées dernièrement à la Halle Olympique, sont fixés comme suit :

- **Salon Alpin 2023 organisé du 6 au 9 novembre 2023**
 - 46 149.15 € HT pour la location de la salle événementielle (y compris les deux mezzanines), de l'espace patinoire, de l'espace séminaire et de l'espace expo, du parvis et des locaux backstage
 - 22 491.08€ HT pour la prise en charge des frais de mise en configuration
- **Match de Basket Aix Maurienne organisé le 24 novembre 2023**
 - Forfait montage/démontage parquet : 6 000 € HT
 - Forfait traçage terrain : 2 000 € HT
 - Location 2 panneaux de basket avec cubes 24 sec : 1 000 € HT
 - Reversement de 10 % du chiffre d'affaires des buvettes gérées par la Halle Olympique (Dans le cas présent : 8 935.20 € de recettes réalisées, soit un montant de 893.52 € HT reversé)
- **Spectacle de Magie – Kevin Micoud organisé le 3 décembre 2023**
 - Forfait montage/démontage occultations : 2 700 € HT
- **Téléthon organisé le 9 décembre 2023**
 - Location du hall événementiel : 1 581.10 € TTC

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 24 janvier 2024

Le Président

Franck LOMBARD

